



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ JC DECAUX FRANCE

**DÉCISION N° DM-21-190
EN DATE DU 31 MAI 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le marché relatif à la « fourniture, installation entretien et exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Ville de Vincennes » passé sur appel d'offres ouvert avec la Société JC DECAUX pour une durée de 12 ans (notifié le 01/06/2007) ;

VU l'avenant n°1 relatif à une diminution du nombre de mobiliers urbains à installer dans les rues, et à une adaptation du besoin en supports de communication (notifié le 20/07/2010) ;

VU l'avenant n°2 relatif à une réduction du nombre de mobiliers urbains à installer sur le territoire vincennois pour améliorer l'accessibilité, et au remplacement des indices de révision des prix du marché initiaux, suite à leur disparition (notifié le 15/06/2015) ;

VU la décision n°AU-19-186 en date du 16/05/2019 de signer l'avenant n°3 relatif à la prolongation du marché initial pour une durée de 24 mois (notifié le 29/05/2019) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 26 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que le marché de « fourniture, installation entretien et exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Ville de Vincennes » arrive à échéance le 1^{er} juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que le cahier des charges du dossier de consultation des entreprises établi dans le cadre d'une nouvelle consultation doit être basé sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal, en cours d'élaboration par l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » dont la commune est membre ;

CONSIDÉRANT que ce Règlement Local de Publicité Intercommunal, qui concernera treize communes, est toujours en cours d'élaboration par l'Établissement Public Territorial et ne pourra être achevé avant l'échéance du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°4 au marché de « fourniture, installation entretien et exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Ville de Vincennes », avec la Société JC Decaux France, sise 17 rue Soyer à Neuilly-sur-Seine (92200), représentée par Madame Véronique SIMMLER, Directeur des Affaires Publiques et des Appels d'Offres, aux fins de prolonger la durée du marché de vingt-quatre mois jusqu'au 1^{er} juin 2023.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210531-lmc1H8503H1-AR
Date de réception en Préfecture : 31/05/2021
Date de Publication : 31/05/2021

Le présent avenant n'a aucune incidence sur l'équilibre financier du marché.

Toutes les clauses et conditions du marché et des avenants précédents non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL